

PARTAGE

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

40, rue Vivenel

60200 COMPIEGNE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

PARTAGE

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

40, rue Vivanel

60200 COMPIEGNE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'assemblée générale de l'association PARTAGE

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association PARTAGE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Règles et méthodes comptables- Principes comptables » de l'annexe qui expose le changement de méthode relatif à la présentation dans l'annexe des comptes annuels d'un état séparé des avantages et ressources provenant de l'étranger.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 14 juin 2024

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Jean-Claude MARTY

ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
<i>Donations temporaires d'usufruit</i>				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	398 776	392 128	6 648	13 904
Immobilisations incorporelles en cours	234 292	-	234 292	200 124
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	49 411	-	49 411	49 411
Constructions	586 097	404 231	181 866	179 833
Installations techniques, matériel et outillage industriels	126 618	80 368	46 250	15 841
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<i>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</i>	238 791	-	238 791	317 250
Immobilisations financières	2 003 314	-	2 003 314	2 338
Participations et Créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
Total I	3 637 299	876 727	2 760 572	778 699
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	3 288	-	3 288	2 380
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	224 821	-	224 821	98 829
<i>Créances reçues par legs ou donations</i>				
Autres				
Valeurs mobilières de placement	1 875 237	-	1 875 237	5 192 977
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	1 012 049	-	1 012 049	318 845
Charges constatées d'avance	22 607	-	22 607	196 475
Total II	3 138 002	-	3 138 002	5 809 506
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	6 775 301	876 727	5 898 574	6 588 205

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES		
<i>Fonds propres sans droit de reprise</i>		
<i>Fonds propres statutaires</i>		
<i>Fonds propres complémentaires</i>		
<i>Fonds propres avec droit de reprise</i>		
<i>Fonds statutaires</i>		
<i>Fonds propres complémentaires</i>		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	2 000	2 000
<i>Réserves pour projet de l'entité</i>	1 432 012	1 432 012
Autres		
Report à nouveau	247 194	197 037
<i>Excédent ou déficit de l'exercice</i>	31 300	49 762
<i>Situation nette (sous total)</i>	1 712 506	1 680 812
<i>Fonds propres consommables</i>		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total I	1 712 506	1 680 812
FONDS REPORTEES ET DEDIES		
<i>Fonds reportés liés aux legs ou donations</i>	238 791	317 250
<i>Fonds dédiés</i>	2 885 482	3 106 449
Total II	3 124 273	3 423 699
PROVISIONS		
Provisions pour risques	197 134	150 700
Provisions pour charges		
Total III	197 134	150 700
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	117 758	246 267
<i>Dettes des legs ou donations</i>		
Dettes fiscales et sociales	253 226	241 327
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	149 853	265 233
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	343 824	580 169
Total IV	864 661	1 332 995
Ecarts de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	5 898 574	6 588 205

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
<i>Cotisations</i>	84 783	85 492
<i>Ventes de biens et services</i>		
<i>Ventes de biens</i>		
<i>dont ventes de dons en nature</i>		
<i>Ventes de prestations de service</i>		
<i>dont parrainages</i>		
<i>Produits de tiers financeurs</i>		
<i>Concours publics et subventions d'exploitation</i>	654 635	627 314
<i>Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable</i>		
<i>Ressources liées à la générosité du public</i>		
<i>Dons manuels</i>	6 374 265	6 573 930
<i>Mécénats</i>	236 680	206 725
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>	865 657	829 356
Contributions financières	-	-
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	53	2 095
<i>Utilisations des fonds dédiés</i>	3 106 449	3 319 610
Autres produits	111 563	60 845
Total I	11 434 084	11 705 367
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	66 255	27 270
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	1 594 880	1 404 307
Aides financières	5 400 021	5 606 291
Impôts, taxes et versements assimilés	94 290	92 959
Salaires et traitements	955 969	948 873
Charges sociales	411 725	370 851
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	31 852	34 930
Dotations aux provisions	46 487	48 609
<i>Reports en fonds dédiés</i>	2 885 482	3 106 449
Autres charges	728	7 844
Total II	11 487 688	11 648 382
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	- 53 604	56 985
PRODUITS FINANCIERS :		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	89 701	17 172
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total III	89 701	17 172
CHARGES FINANCIERES :		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change	1 131	5 089
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total IV	1 131	5 089
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	88 570	12 083
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	34 966	69 067
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	11 422	5 765
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	-	-
Total V	11 422	5 765
CHARGES EXCEPTIONNELLES :		
Sur opérations de gestion	1 239	23 112
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total VI	1 239	23 112
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	10 183	- 17 347
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	13 849	1 958
Total des produits (I + III + V)	11 535 207	11 728 303
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	11 503 907	11 678 541
EXCEDENT OU DEFICIT	31 300	49 762
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
<i>Dons en nature</i>	-	-
<i>Prestations en nature</i>	1 311 421	-
<i>Bénévolat</i>	168 209	51 421
TOTAL	1 479 630	51 421
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
<i>Secours en nature</i>		
<i>Mises à disposition gratuite de biens</i>		
<i>Prestations en nature</i>	1 311 421	-
<i>Personnel bénévole</i>	168 209	51 421
TOTAL	1 479 630	51 421

PARTAGE
40 RUE VIVENEL
60200 COMPIEGNE

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
ARRETES LE 31 DECEMBRE 2023

I – PRÉAMBULE

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2023 se caractérisent par les éléments suivants :

Total des Ressources d'exploitation :	11 434 084 €
Total du Bilan :	5 898 574 €
Résultat Net Comptable : (excédent)	31 300 €

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels arrêtés par le Conseil d'Administration.

Les informations présentées sont celles ayant une importance significative et qui sont nécessaires à l'obtention de l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'Association.

1. PRÉSENTATION DES COMPTES

Les comptes annuels comprennent :

- Le bilan,
- Le compte de résultat,
- Le Compte Emploi des Ressources
- Le Compte de résultat par origine et destination CROD
- Les Annexes

Les comptes annuels forment un tout indissociable.

La présentation du Bilan et du Compte de Résultat est faite de manière comparative : en regard des comptes de l'exercice, figurent les comptes de l'exercice précédent.

2. PRÉSENTATION DE L'ENTITÉ ET DE SES ACTIVITÉS

2-1 Présentation de l'entité

L'association PARTAGE se révolte, depuis 50 ans, contre l'injustice et la violence faites aux enfants les plus vulnérables et combat l'indifférence. Parce que chaque enfant a des droits fondamentaux, parce que l'enfant doit être reconnu comme un individu à part entière, acteur de sa vie et de son avenir. Pour mener à bien ses missions sociales, PARTAGE travaille en étroite collaboration avec un réseau de 25 partenaires locaux et deux nouveaux pré-partenariats, dans 18 pays, dont la France. Partage s'appuie également sur un réseau de près de 270 bénévoles actifs en France pour ses actions d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale. Les domaines d'action de PARTAGE autour de l'enfance démunie s'articulent autour de 4 grands axes : l'éducation, la santé et la nutrition, la protection contre les abus et le développement communautaire.

PARTAGE a fait le choix de travailler uniquement avec des associations locales expérimentées d'aide à l'enfance. Leurs connaissances des besoins des enfants, qu'elles côtoient chaque jour, garantissent que les actions menées répondent au mieux aux réalités du terrain et aident efficacement les enfants et leurs communautés. Les ressources de PARTAGE proviennent à 90 % de personnes privées (particuliers ou entreprises) via le parrainage d'enfants, le parrainage d'actions, les dons, les legs, les partenariats d'entreprise, le mécénat. Cela nous garantit une totale indépendance dans le choix de nos actions et de nos partenaires. L'association PARTAGE a recours, sur des projets spécifiques, à des subventions publiques (Agence Française de Développement).

2-2 Événements principaux de l'exercice

En 2023, nous avons célébré les 50 ans d'existence de PARTAGE.

Les produits liés à la générosité du public se sont élevés à 7 561 385 €, contre 7 695 504 € en 2022, soit une baisse de 134 119 € (-1,7%).

Les ressources de parrainage sont en baisse de 94 101 € par rapport à 2022 (-1,5%).

Les dons ponctuels sont en recul de 25% par rapport à l'année dernière. Cela s'explique en partie par le fait que les associations affiliées à PARTAGE qui transféraient des dons ont été remplacées par des établissements secondaires, les antennes locales. En 2023, 8 antennes locales supplémentaires ont été créées, portant leur nombre à 12 au total. Leurs activités de collecte sont désormais comptabilisées pour une part prépondérante sur la ligne « Ventes et prestations diverses » (52 658 € : ventes de paniers de Noël, ventes de livres...).

Le montant des legs et des assurances-vie est en hausse de 4,4% sur la base d'un niveau de comparaison déjà élevé en 2022.

Le mécénat continue à se développer progressivement ainsi que les subventions publiques avec l'Agence Française de Développement (AFD). Les 3 projets en cofinancement se poursuivent. Le projet à Haïti rencontre quelques difficultés de mise en œuvre du fait de la situation politique instable localement. Une phase 2 a été signée pour le projet au Liban suite à la phase 1 qui se terminait en août 2023.

Les produits financiers sont en nette augmentation du fait du relèvement des taux d'intérêts passant de 17 172 € en 2022 à 89 701 € en 2023. Des arbitrages au profit de comptes et dépôts à terme ont été opérés sur les placements de trésorerie sur le dernier trimestre de 2023 afin de bénéficier pleinement de la hausse des taux.

Les frais de déplacements et missions ont augmenté de façon significative (+85 k€). L'année des 50 ans de Partage, les déplacements des bénévoles dans le cadre du projet ECSI, l'ouverture du bureau régional au Bénin, ainsi que le retour à la normale des missions terrain après la période COVID expliquent cette augmentation.

Fin 2023, le poste « Report en fonds dédiés » (y compris sur subventions publiques) représente un montant de 2 885 482 € en baisse de 220 966 € par rapport à l'exercice précédent, en raison de la baisse des fonds dédiés sur subventions publiques.

3. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

3-1 Principes comptables

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice sur l'autre,

Changement de méthode de présentation :

- Le règlement ANC 2022-04 du 30 juin 2022 a intégré les nouvelles obligations comptables prévues par la loi 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République dans le règlement 2018-06 applicable au secteur non lucratif.
- L'année 2023 est le premier exercice d'application de ce règlement ANC 2022-04 qui prévoit, notamment, la production d'un état séparé des avantages et des ressources de l'étranger.

Ce changement de réglementation comptable s'applique à notre entité au 1^{er} janvier 2023 ; son impact sur la présentation de nos comptes constitue un changement de méthode comptable.

Ce changement de méthode comptable a pour seule conséquence la présentation d'un nouvel état séparé des avantages et ressources provenant de l'étranger dans l'annexe de nos comptes annuels (cf. page 21). L'état détaillé des avantages et ressources provenant de l'étranger est disponible au siège social.

- Au compte de Résultat, en comparaison de 2022, les montants indiqués sur la ligne parrainages ont été reclassés sur la ligne « Dons manuels » et les aides financières aux enfants parrainés ont été reclassées de la ligne « Autres charges » à la ligne « Aides financières ».

- Indépendance des exercices,

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément au plan comptable général, au règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables (A.N.C.), et aux dispositions spécifiques du règlement ANC n°2018-06 relatif aux personnes morales de droit privé à but non lucratif tenues d'établir des comptes annuels.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Immobilisations corporelles :

Il est fait application du règlement de l'ANC 2014-03 du 05 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général relatif à la définition, comptabilisation et évaluation des actifs et à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Après analyse, l'association a conclu que seules ses immobilisations de biens immobiliers étaient décomposables et les durées d'usage retenues sont les suivantes :

Composant	Mode	Durée
Terrain	Aucun	Aucune
Gros œuvre	L	60 ans
Façade, étanchéité, couverture et menuiseries extérieures	L	30 ans
Chauffage, Electricité, plomberie	L	20 ans
Agencement	L	15 ans

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire.

- Participations, autres titres immobilisés :

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Deux comptes à terme d'un montant d'1 M€ chacun ont été ouverts en octobre 2023 avec un taux d'intérêt fixe de 4,2% annuels et des maturités respectives de 14 et 38 mois.

- Stocks :

Les stocks sont évalués suivant la méthode « premier entré, premier sorti ».

- Créances :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur est inférieure à la valeur comptable.

- Provision pour engagement de retraite :

Elle a été constituée selon la formule suivante :

$$E = S \times M \times (Aa / Af) \times (1+C) \times Pp \times Ps \times (1+t)^n \times (1+i)^{-n} \quad \text{avec :}$$

E = Montant de la provision pour indemnité de départ à la retraite ;

S = Salaire brut mensuel au 31 décembre de l'exercice ;

M = Nombre de mois d'indemnité qui seront dus lors du départ du salarié, en tenant compte de l'ancienneté future ;

Aa = Ancienneté au 31 décembre de l'exercice (en nombre de mois) ;

Af = Ancienneté totale lors du départ à la retraite (en nombre de mois) ;

C = Taux de charges sociales et fiscales retenu (50%)

Pp = Probabilité de présence dans l'association au moment du départ à la retraite en tenant compte du taux de turn-over moyen des dernières années (8,66%) ;

Ps = Probabilité de survie en fonction de son sexe et de son âge actuel, calculée d'après la table de mortalité ;
t = Taux de progression salariale annuelle (1%) ;
i = Taux d'actualisation (Zone euro au 31/12/2023 : 3,17%) ;
n = Nombre d'années avant l'âge de la retraite.

En l'absence de convention collective, c'est le barème légal d'indemnité de départ à la retraite qui a été retenu.

- Impôts commerciaux :

L'association n'est pas soumise aux impôts commerciaux.

- Effectif :

31 personnes ont été salariées durant l'année 2023 pour un ETP de 29,10 salariés au 31/12/2023 (ETP : 25,9 salariés sur l'année 2023).

3-2 Événements postérieurs à la clôture

Les états financiers de l'entité ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité.

II – INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

1. BILAN ACTIF

1-1 Tableau des immobilisations et des amortissements

PARTAGE

Exercice clos le 31 décembre 2023

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS 2023

NATURE	IMMOBILISATIONS				AMORTISSEMENTS				IMMOBILISATIONS NETTES au 31/12/2023
	Valeur au 01/01/2023	Acquisitions en 2023	Sorties en 2023	Valeur au 31/12/2023	Amortissements au 01/01/2023	Dotations amort. 2023	Reprises amort. 2023	Amortissements au 31/12/2023	
<u>Immobilisations incorporelles :</u>									
Logiciels	398 776			398 776	384 873	7 255		392 128	6 648
Immobilisations en cours	200 124	34 168		234 292					234 292
<u>Immobilisations corporelles</u>									
Terrain Vivenel	49 411			49 411				-	49 411
Immeuble Vivenel	289 055	2 900		291 955	144 776	6 191		150 967	140 988
Agencements Vivenel	249 221			249 221	223 253	5 365		228 617	20 604
Agencements divers	32 518	12 402		44 921	22 933	1 713		24 647	20 274
Matériel de transport	-	27 441		27 441				-	27 441
Matériel de bureau	4 336			4 336	3 627	526		4 153	183
Matériel informatique	69 862	14 296		84 158	56 265	10 325		66 590	17 568
Matériel audiovisuel	2 825			2 825	2 183	340		2 523	302
Mobilier de bureau	7 858			7 858	6 966	136		7 102	756
Biens legs destinés à être cédés	317 250	180 000	267 459	238 791					238 791
Sous-Total Immobilisations :	1 621 236	271 207	267 459	1 633 985	844 875	31 852	-	876 727	757 258
<u>Immobilisations financières</u>	2 338	2 000 976	-	2 003 314	-	-	-	-	2 003 314
TOTAL :	1 623 574	2 272 183	267 459	3 637 299	844 875	31 852	-	876 727	2 760 572

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue des biens.

1-2 Mode et durée d'amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Terrain	Aucun	Aucune
Logiciel	L	4 à 5 ans
Site internet	L	3 ans
Immeubles (gros œuvre, façade, etc...)	L	15 à 60 ans
Agencements, installation, équipements	L	5 à 30 ans
Matériel de Bureau	L	3 à 5 ans
Matériel informatique	L	3 à 5 ans
Matériel Audio-visuel	L	5 ans
Mobilier de Bureau	L	10 ans

L = linéaire, D = dégressif.

1-3 État des échéances des créances

Nature des postes	Montant brut	Echéance à - 1 an	Echéance à 1 an et +
Créances de l'actif immobilisé :			
- Prêts au personnel	0	0	0
- Cautionnements	3 314	0	3 314
- Dépôts à terme	2 000 000	1 000 000	1 000 000
Créances de l'actif circulant :	74 211	74 211	0
- Produits à recevoir	0	0	0
- Avances fournisseurs	3 956	3 356	600
- Avances personnel	146 654	146 654	0
- Autres débiteurs			
Total	2 228 135	1 224 221	1 003 914
Prêts accordés dans l'exercice :	0		
Prêts remboursés dans l'exercice :	0		

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

1-4 Placements de trésorerie

Au 31 décembre 2023, les placements de l'association sont constitués de comptes sur Livret et de deux contrats de capitalisation. Dans un contexte de remontée des taux

d'intérêts, il a été procédé à des arbitrages sur les placements de trésorerie : les deux contrats de capitalisation ont fait l'objet d'un rachat partiel pour la majeure partie du montant des contrats.

A la clôture de l'exercice, la valeur des comptes sur livret est de 1 867 517 € et la valeur des contrats de capitalisation de 7 720 € après rachat partiel, soit un total de placements de 1 875 237 €.

Les produits financiers comptabilisés dans l'exercice sont en nette hausse par rapport à l'exercice précédent atteignant 89 701 €.

1-5 Produits à recevoir

Des produits à recevoir avaient été comptabilisés à hauteur de 74 211 € à fin 2020. Il s'agit d'une convention de partenariat dont les termes n'ont pas été respectés et en conséquence ces produits à recevoir ont été provisionnés à 100% en provisions pour risques et charges.

1-6 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance d'exploitation s'élèvent à 22 607 €.

1-7 Transferts d'avance aux Programmes

PARTAGE

Exercice clos le 31 décembre 2023

486100 PARRAINAGES & SUBVENTIONS TRANSFERES D'AVANCE

PROGRAMMES	AU 31/12/2023	AU 31/12/2022
Madagascar BEL AVENIR	-	28 092
Burkina KEOOGO	-	25 642
Comores MAEECHA	-	50 269
Bénin COLLINES RACINES	-	39 416
Burkina TIN TUA	-	16 713
Madagascar VAHATRA	-	14 901
TOTAUX	-	175 033

2. BILAN PASSIF

2-1 Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AFFECTATION DU RESULTAT		AUGMENTATION		DIMINUTION OU CONSOMMATION		A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
	MONTANT	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT
Fonds propres sans droit de reprise								
Fonds propres avec droit de reprise								
Excarts de réévaluation								
Réserves	1 434 012	-	-	-				1 434 012
Report à nouveau	197 037	49 762	264 692	-		395		247 194
Excédent ou déficit de l'exercice	49 762	-	264 692	31 300	207 261		-	31 300
Dotations consommables								
Subventions d'investissement								
Provisions réglementées								
TOTAL	1 680 812	-	-	31 300	207 261	395	-	1 712 506

L'Assemblée Générale a affecté le résultat N-1 (+49 762 €) en report à nouveau.

2-2 Tableau des provisions pour risques et charges

Nature de la provision	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Provision engagement de retraite	46 489	46 487	53	92 923
Provision pour risques et charges	74 211	0	0	74 211
Provision pour litiges (contentieux prud'homal)	30 000	0	0	30 000
Total	150 700	46 487	53	197 134

On constate une augmentation significative de la provision pour engagement de retraite en lien avec une forte baisse du taux de rotation du personnel ainsi que la revalorisation des salaires suite à la mise en place de la grille salariale.

2-3 Tableaux de suivi des Fonds Dédiés (voir page suivante)

Les fonds dédiés ont été prévus par le Règlement ANC 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des Associations et Fondations.

Inscrits au passif du Bilan, ils enregistrent à la clôture de l'exercice, la partie des ressources affectées par des tiers, à des projets définis préalablement (programmes) et qui n'a pu être encore utilisée conformément à l'engagement pris par l'Association.

Au 31/12/2023, les fonds dédiés (y compris sur subventions publiques) s'élèvent à 2 885 482 €.

VARIATION DES FONDS DEDIES - TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DEDIES 2023

PROGRAMMES	Ressources collectées sur l'Exercice	195 - Fonds à engager au début de l'Exercice	Utilisation en cours d'Exercice	Réaffectations - Mutualisation	Reports en fonds dédiés	195 - Fonds restant à engager en fin d'Exercice
Madagascar ASA	0	-	-	-	-	0
Madagascar BEL AVENIR	214 642	156 907	234 444	- 70 179	66 926	66 926
Burkina DISPENSAIRE TROTTOIR	244 968	52 635	290 829	-	6 773	6 773
Burkina KEOOGO	236 915	21 466	200 209	- 25 092	33 080	33 080
Comores MAEECHA	365 301	47 234	384 731	-	27 804	27 804
Bénin COLLINES RACINES	339 935	24 475	373 726	20 000	10 684	10 684
Burkina TIN TUA	9 336	-	47 539	38 203	-	0
Madagascar VAHATRA	112 184	55 120	148 048	-	19 255	19 255
Honduras COMPARTIR	457 589	99 025	573 040	20 000	3 573	3 573
Brésil AGACC	328 010	33 994	381 761	129 670	109 913	109 913
Equateur INEPE	410 303	37 844	452 445	6 856	2 558	2 558
Equateur SAN JUAN	143 496	37 518	190 587	10 000	427	427
Vietnam ANH DUONG	-	-	-	-	-	-
Népal BIKALPA	188 021	147 642	162 606	- 62 512	110 544	110 544
Cambodge BANDOS KOMAR	474 675	164 063	481 347	-154 248	3 143	3 143
Thaïlande CPRC	232 418	40 007	255 304	91 518	108 639	108 639
Népal Enfants des Rues	216 457	-	194 442	-	22 015	22 015
Thaïlande HSF	143 680	24 695	181 044	120 000	107 332	107 332
Inde SARD	138 717	178 125	189 121	- 45 287	82 433	82 433
Haiti ACDED	94 508	200 772	74 914	- 31 897	188 470	188 470
Haiti ADEMA	343 894	85 173	113 804	-150 000	165 263	165 263
Haiti ADEMA (COFINANCEMENT AFD)	149 687	100 000	394 610	150 000	5 077	5 077
Bosnie DUGA	-	-	-	-	-	-
CANTINE DES ECOLES DU MONDE	-	-	-	440 000	440 000	440 000
France ECSI (COFINANCEMENT AFD)	181 019	-	231 901	51 000	118	118
France ECSI	-	601 419	-	- 51 000	550 419	550 419
France GENERATION MEDiateurs	13 059	2 610	23 165	7 495	-	-
Roumanie RENAITRE	143 643	40 083	189 100	31 396	26 022	26 022
ONG LE VILLAGE D'EVA	10 800	58 655	71 218	2 000	238	238
Egypte AHEED	400 060	102 632	447 388	-	55 305	55 305
Palestine IBDA	80 753	34 328	114 873	5 000	5 208	5 208
Liban MOUVEMENT SOCIAL	382 542	10 347	332 399	- 50 000	10 489	10 489
Liban MOUVEMENT SOCIAL (COFINANCEMENT AFD)	319 542	174 325	590 988	100 000	2 879	2 879
Liban SESOBEL	495 327	65 619	498 997	-	61 949	61 949
Appui Réseaux	-	67 216	54	-	67 162	67 162
Organisation Associée	50 000	48 859	89 664	174 336	183 531	183 531
Cantines du monde	46 593	-	29 737	- 16 856	-	-
Dons non affectés	908 232	-	318 589	-589 643	-	-
Donateurs solidaires	223 596	-	72 838	-150 759	-	-
Fonds dédiés URGENCES	21 612	393 660	7 021	-	408 251	408 251
	8 121 515	3 106 449	8 342 482	0	2 885 482	2 885 482

La mutualisation des ressources de l'exercice entre les programmes a été activée pour la première fois à hauteur de 389 k€.

La mutualisation des ressources a permis d'équilibrer le budget des programmes déficitaires ainsi que celui des programmes dont PARTAGE se désengage - dans le cadre du recentrage géographique - et pour lesquels le parrainage est arrêté,

Elle a permis également de mobiliser des fonds pour les projets en cofinancement avec des bailleurs publics.

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES FONDS DÉDIÉS

VARIATION DES FONDS DÉDIÉS ISSUS DE :	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisation		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépenses au cours des deux derniers exercices
Subventions	274 325	8 075	274 325			8 075	-
Contributions financières d'autres organismes	-	-				-	-
Ressources liées à la générosité du public	2 832 124	2 877 407	2 832 124			2 877 407	-
TOTAL	3 106 449	2 885 482	3 106 449	-	-	2 885 482	-

FONDS DÉDIÉS 2023 LIÉS A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC

Fonds dédiés liés à la Générosité du Public	Exercice N
Fonds dédiés liés à la Générosité du Public en début d'exercice	2 832 124
(-) Utilisation	2 832 124
(+) Report	2 877 407
Fonds dédiés liés à la Générosité du Public en fin d'exercice	2 877 407

Les cofinancements avec l'AFD des partenaires ADEMA (Haïti), MSL (Liban) et le cofinancement multi-pays ECSI sont exclus des fonds dédiés liés à la générosité du public.

2-4 État des échéances des dettes

Nature des postes	Montant brut	à - 1 an	à + 1 an et - 5 ans	à + 5 ans
- Fournisseurs et comptes rattachés	117 758	117 758	0	0
- Dettes fiscales et sociales	253 226	253 226	0	0
- Autres dettes	14 853	14 853	0	0
- Transferts à effectuer	135 000	135 000	0	0
- Produits constatés ou reçus d'avance	343 824	343 824	0	0
Total	864 661	864 661	0	0
- Emprunts souscrits dans exercice	0	0	0	0
- Emprunts remboursés dans exercice	0	0	0	0

2-5 Détail des Dettes

- Comptes fournisseurs : 28 427 € ;
- Fournisseurs factures non parvenues : 89 331 € ;
- Provision pour congés à payer (y compris charges sociales) : 163 540 € ;
- Organismes sociaux : 53 821 € ;
- Taxes diverses : 35 865 €.

2-6 Produits constatés d'avance

- Parrainages et subventions reçus d'avance : 343 824 €

(Selon détail page suivante)

PARTAGE

Exercice clos le 31 décembre 2023

487200 - PARRAINAGES ET SUBVENTIONS RECUS D'AVANCE SUR PROGRAMMES

PROGRAMMES	AU 31/12/2023	AU 31/12/2022
Bénin COLLINES RACINES	7 194	5 438
Burkina DISPENSAIRE TROTTOIR	4 241	4 506
Burkina KEOOGO	392	501
Burkina TIN TUA	-	465
Comores MAEECHA	6 171	5 860
Madagascar BEL AVENIR	4 333	4 604
Madagascar VAHATRA	1 532	2 010
Brésil AGACC	4 702	5 123
Equateur INEPE	6 741	7 407
Equateur SAN JUAN	446	490
Honduras COMPARTIR	9 582	10 908
Cambodge BANDOS KOMAR	12 593	13 102
Inde SARD	2 022	2 613
Népal BIKALPA	5 580	4 733
Népal Enfants des Rues	3 307	3 238
Thaïlande CPR	4 697	4 915
Thaïlande HSF	620	2 793
Vietnam ANH DUONG	-	-
Haiti ACDED	152	5 058
Haiti ADEMA	10 859	7 418
Haiti ADEMA COFI AFD	160 888	42 428
Bosnie DUGA	-	-
France ECSI COFI AFD	72 222	252 778
France GENERATION MEDIEATEURS	11	102
Roumanie RENAITRE	2 247	2 821
Egypte AHEED	5 691	5 704
Liban MOUVEMENT SOCIAL	4 959	5 634
Liban MOUVEMENT SOCIAL COFI AFD	-	166 667
Liban SESOBEL	9 828	10 316
Palestine IBDA	1 251	1 484
Donateurs solidaires	946	426
URGENCES	617	627
TOTAUX	343 824	580 169

III – INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

1. Ventilation des ressources

- Produits de la générosité du public : 62,8 %
- Autres fonds privés (Mécénat) : 2,0 % ;
- Cotisations : 0,7%
- Subventions : 5,7 % ;
- Autres produits : 1,0 % ;
- Reprise des fonds dédiés : 26,9 % ;
- Produits financiers : 0,8 % ;
- Produits exceptionnels : 0,1 %.

2. Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation s'élève à -53 604 €.

3. Résultat financier

Le résultat financier est excédentaire de +88 570 €.

4. Résultat exceptionnel

Nature des éléments	Charges Exceptionnelles	Produits Exceptionnels
Opérations de gestion	79	0
Exercices antérieurs	1 160	1 432
Autres produits exceptionnels	0	9 990
Reprises sur Provisions	0	0
Total	1 239	11 422

Le résultat exceptionnel est déficitaire de 10 183 €.

5. Résultat de l'exercice

Le compte de résultat au 31/12/2023 fait apparaître un excédent de +31 300 €.

6. Legs donations et assurances-vie

DETAIL DES LEGS AU COMPTE DE RESULTAT

Le détail de la rubrique « Legs, donations et assurances-vie » figurant au compte de résultat est présenté sous forme du tableau suivant :

PRODUITS	MONTANTS
Montant perçu au titre d'assurances-vie	360 087
Montant de la rubrique de produits "Legs ou donations" définie à l'article 213-9	405 430
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	289 140
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	-
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	267 459
CHARGES	MONTANTS
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	267 459
Dotations aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donation destinés à être cédés	-
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	189 000
SOLDE DE LA RUBRIQUE :	865 657

IV – AUTRES INFORMATIONS

1. Engagements donnés et reçus

Pas d'engagements donnés et reçus au 31 décembre 2023

2. Évaluation des contributions volontaires en nature

En 2023, les contributions volontaires s'élèvent à : 1 479 630 €

Emplois	Montants	Ressources	Montants
Missions sociales	53 365	Bénévolat	168 209
Frais de recherche de fonds	47 626	Prestations en nature	1 311 421
Frais de fonctionnement	1 378 639	Dons en nature	
Total :	1 479 630	Total :	1 479 630

3. Avantages et ressources provenant de l'étranger

La loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République (CRPR) introduit une nouvelle obligation comptable : la tenue d'un état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger « EAR ».

Voici le détail des avantages et ressources de PARTAGE provenant de l'étranger au titre de l'exercice 2023 :

Etat du contributeur	Montant total des avantages et ressources provenant de l'étranger en 2023
Allemagne	8 285
Argentine	360
Autriche	841
Belgique	9 898
Brésil	600
Canada	1 486
Chili	360
Chine	720
Cuba	650
Danemark	1 302
Emirats arabes unis	985
Espagne	2 423
États-Unis	3 844
Grèce	240
Irlande	100
Italie	3 846
Luxembourg	4 533
Madagascar	360
Malaisie	360
Maroc	600
Maurice	1 110
Monaco	5 021
Pays-Bas	1 385
Philippines	360
Pologne	360
Portugal	1 291
Roumanie	240
Royaume-Uni	3 655
Singapour	1 020
Suisse	9 055
Turquie	300
Total :	65 590

Le détail des avantages en nature et ressources provenant de l'étranger sur 2023 a été établi à partir des donateurs ayant des adresses étrangères dans notre base de données (CRM).

4. Honoraires

La provision des honoraires du Commissaire aux comptes s'élève à 13 869 € TTC.

5. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés (article 20 de la loi 2006-586 du 23 mai 2006)

Les trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés de l'association sont le Président, la Vice-Présidente et le Trésorier.

L'association ne verse aucune rémunération ou indemnité à ses dirigeants bénévoles.

6. Frais des administrateurs

Au cours de l'exercice 2023, le montant des frais de déplacement et de missions des administrateurs de l'association s'est élevé à 15 534 €.

7. Politique de réserves

Les réserves doivent permettre de prémunir l'association contre d'éventuelles difficultés de trésorerie et de financer les projets votés par l'assemblée générale dans le cadre des Plans d'orientation stratégique.

Le résultat de l'exercice sera systématiquement inscrit en réserves ou en report à nouveau afin de permettre à l'association Partage de financer ses investissements et de disposer de moyens financiers suffisants pour assurer la pérennité de son fonctionnement.

L'objectif à terme doit être que le fonds de roulement de l'association représente 6 mois de fonctionnement courant (hors transfert aux programmes).

8. Fonds de roulement

Au 31 décembre 2023, le fonds de roulement (fonds propres – immobilisations nettes + dettes à long terme) est de 1 194 039 € et représente 4,5 mois de fonctionnement courant.

V – COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

PARTAGE

Exercice clos le 31 Décembre 2023

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
1.1 Cotisations sans contrepartie	84 783	84 783	85 492	85 492
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	6 374 265	6 374 265	6 573 930	6 573 930
- Legs, donations et assurances-vie	865 657	865 657	829 356	829 356
- Mécénat	236 680	236 680	206 725	206 725
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	89 701	89 701		
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie	17 230		17 620	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	105 754		66 161	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	654 635		627 314	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	53		2 095	
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS				
- Utilisation des fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public	3 106 449	2 832 124	3 319 610	3 209 670
TOTAL	11 535 207	10 483 210	11 728 303	10 905 174
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	6 793 409	5 669 277	6 808 761	6 163 473
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	6 135	6 135	19 171	19 171
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	90 200	90 200	57 984	57 984
- Sensibilisation grand public	170 413	19 069	134 209	68 567
- Plaidoyer	20 218	20 218	21 282	21 282
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme	1 196 567	1 088 345	1 024 881	963 846
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	5 309 821	4 445 256	5 548 307	5 029 696
- Développement réseau international	54	54	2 927	2 927
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	1 155 078	1 151 078	1 180 391	1 170 833
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	1 107 804	1 103 804	1 152 604	1 143 046
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	47 273	47 273	27 787	27 787
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	609 603	578 187	532 374	474 052
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	46 487	-	48 609	-
4.1 Dotations aux provisions	46 487	-	48 609	-
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES	13 849		1 958	
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	2 885 482	2 877 407	3 106 449	2 832 124
TOTAL	11 503 907	10 275 948	11 678 541	10 640 482
EXCEDENT OU DEFICIT	31 300	207 261	49 762	264 692

1) Méthode d'établissement du CROD

Le CROD est une présentation par origine des produits et destination des charges du compte de résultat qui a pour objectif de suivre la consommation des ressources selon les différentes catégories d'emplois présentées dans le CER. Les colonnes « TOTAL » correspondent au total des produits du compte de résultat et le total des emplois correspond au total de charges du compte de résultat ventilées selon la même méthode d'établissement du CER décrites ci-dessus. Les colonnes « Dont générosité du public » présentent la ventilation des ressources issues de la générosité du public et leur destination par type d'emplois.

Origine des ressources, modes de collecte et affectation des dons dans le CROD :
Les produits de la générosité du public d'un total de 7 651 K€ sont constitués de parrainages pour 79,2%, de dons pour 4,1%, de legs pour 11,3%, de mécénat pour 3,1%, de cotisations pour 1,1% et de produits financiers pour 1,2%. Ils proviennent de différents modes de collecte.

- Les ressources de parrainage d'un montant de 6 062 K€ correspondent aux engagements de versements réguliers nous permettant de financer des projets visant à faire grandir dignement les enfants du monde. Elles sont affectées à nos programmes au travers de l'enfant ou de l'action parrainée.
- Les Dons pour un total de 313 K€ proviennent :
 - D'appels spécifiques auprès de nos parrains, marraines et donateurs et donatrices via nos publications trimestrielles et l'envoi de notre reçu fiscal.
 - De dons spontanés.

Les dons sont affectés aux programmes en fonction de la volonté des donateurs. Si ceux-ci ne la précisent pas, ils sont affectés par l'association aux programmes dont les besoins sont les plus urgents, ou pour répondre à des événements qui peuvent survenir dans les pays où nous intervenons.

- Les produits de la générosité du public comprennent également les legs et assurances-vie encaissés sur l'exercice (866 k€), les cotisations de nos adhérents (85 k€), le mécénat d'entreprises qui soutiennent notre action (237 k€) ainsi que des produits financiers (90 k€).

Ces produits de la générosité du public nous ont permis de maintenir nos engagements auprès des programmes dont sont bénéficiaires les enfants.

% Ressources collectées auprès du Public par rapport aux Ressources

Totales de l'exercice :

(Total des ressources issues de la générosité du public / Total des ressources de l'exercice inscrites au compte de résultat)

90.88 %

Les produits non liés à la générosité du public (123 K€) correspondent aux abonnements, ventes et produits divers et exceptionnels de l'association.

L'utilisation des fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public des exercices antérieurs correspond aux fonds dédiés (soldes de nos programmes de

l'exercice précédent) qui obéissent au mécanisme de consommation (reprise sur l'exercice) des ressources restant à utiliser en fonction de leur origine et de l'exercice de collecte. En 2023, ils apparaissent en ressources pour un montant de 3 106 K€.

Nous avons également bénéficié en 2023, grâce à notre réseau de bénévoles et de partenaires, de contributions volontaires en nature et de prestations en nature, que nous avons valorisées pour un total de 1 480 k€ (bénévolat : 168 k€ ; prestations en nature, principalement des spots TV et radio : 1 311 k€).

2) Compléments d'information relatifs au CROD

a) Charges par destination

Montant des Charges par destination financées par les Produits par origine :

Au cours de l'exercice 2023, les Emplois financés par les Ressources collectées auprès du public ont été les suivants :

- Les **missions sociales** à hauteur de 6 793 409 €, représentant **79,4 %** des emplois (charges par destination) contre 79,9 % l'année précédente.

La grande majorité des ressources collectées est utilisée au financement (transferts de fonds) et au suivi de nos programmes, par l'intermédiaire de nos partenaires locaux, acteurs sur le terrain et véritables experts de l'enfance démunie.

Ces associations partenaires mettent en place localement, au bénéfice des enfants, les actions adaptées au contexte et à la culture du pays.

- Les **frais de recherche de fonds** (appel à la générosité du public, traitement des dons, suivi des parrainages) pour 1 155 078 € soit **13,5 %** (contre 13,9 % en 2022)
- Les **frais de fonctionnement** et autres charges (Information et communication, charges financières et exceptionnelles) pour 609 603 € soit **7,1%** (contre 6,2 % en 2022)

b) Produits par origine

Les produits par origine d'un montant de 8 428 758 € (hors fonds dédiés) sont décomposés de la manière suivante :

Parrainages :	6 061 632 €
Dons ponctuels :	312 633 €
Legs :	865 657 €
Cotisations :	84 783 €
Mécénat :	236 680 €
Subventions :	654 635 €
Produits financiers :	89 701 €
Autres produits non liés à la générosité du public :	123 037 €

c) Fonds dédiés

La ligne « Utilisation des fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public des exercices antérieurs » correspond aux fonds dédiés (soldes de nos programmes de l'exercice précédent) qui obéissent au mécanisme de consommation (reprise sur l'exercice) des ressources restant à utiliser en fonction de leur origine et de l'exercice de collecte.

En 2023, ils apparaissent en ressources pour un montant de 3 106 449 €.

Les « reports en fonds dédiés de l'exercice » correspondent à l'emploi en fin d'exercice, des fonds affectés à nos programmes et non utilisés. Cet emploi permet d'inscrire l'engagement de l'association dans le poste fonds dédiés qui figure au passif de notre bilan.

A fin 2023, ils s'élèvent à 2 885 482 € et correspondent à des engagements pris pour mener nos interventions.

Le tableau de suivi des fonds dédiés prévu par le plan comptable figure dans cette annexe aux comptes annuels (Voir informations relatives au Bilan, 2-3)

VI – INFORMATIONS RELATIVES AU « COMPTE EMPLOI DES RESSOURCES »

1) Événements significatifs de l'exercice

Les produits de la générosité du public se sont élevés à 7 651 K€ en 2023, pour 7 696 K€ en 2022 ; soit une baisse de 44 K€.

Le poste « Report en fonds dédiés de l'exercice » pour la part des ressources liées à la générosité du public représente un montant de 2 877 K€ à fin 2023, en hausse légère de 45 K€ par rapport à l'exercice précédent.

2) Règles et méthodes d'établissement du CER

a) Principes généraux d'établissement

Le Compte Emploi des Ressources (CER) au 31 décembre 2023 a été réalisé à partir des données comptables de l'Association et respecte les principes généraux de la comptabilité.

Il a été établi en application de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 et du règlement ANC 2018.06.

b) Règles d'affectation des frais aux différentes rubriques du C.E.R

La ventilation des emplois en trois rubriques principales ; « missions sociales », « frais de recherche de fonds » et « frais de fonctionnement » a été effectuée à partir des comptes de charges, en fonction de leur nature ou de leur destination.

De par leur nature, ont été directement affectées les dépenses suivantes :

- Les charges de conception et d'affranchissement du reçu fiscal figurent pour la totalité en frais de traitement des dons, dans la rubrique « frais de recherche de fonds » du C.E.R.
- Les charges liées à nos publications ont été réparties comme suit : les bulletins des mois de mars, septembre et décembre figurent en missions sociales, le bulletin du mois de juin (qui contient la synthèse du rapport annuel de l'année précédente) est affecté en frais d'information et de communication qui figurent dans la rubrique « frais de fonctionnement ».
- Sont également directement intégrées dans la rubrique « frais de fonctionnement » du CER, les dépenses suivantes : frais d'assemblée générale, de conseil d'administration, honoraires du Commissaire aux comptes et de l'Expert-comptable, frais bancaires non ventilés dans les sections traitement des dons et suivi de programmes, cotisations autres que celles en lien avec l'activité de plaider ou la réalisation de nos missions sociales, impôts divers, frais financiers, charges exceptionnelles et dotations aux amortissements et aux provisions.

Certaines charges regroupées par destination dans des sections analytiques, ont été affectées directement dans les rubriques du C.E.R, suivant les recommandations du Comité de la Charte du Don en confiance.

- La section analytique « suivi des programmes » est affectée à la rubrique « missions sociales » du C.E.R.
- Les frais de la section « traitement des dons » figurent dans la rubrique « frais de recherche de fonds » du C.E.R.

D'autres sections analytiques ont été affectées dans les rubriques du C.E.R. selon des clés de répartition validées par notre Expert-comptable.

- La « direction », le « service ressources humaines », le « service informatique » et les « services généraux et activités annexes » sont affectés pour 60% en missions sociales, 20% en frais de recherche de fonds et 20% en frais de fonctionnement.
- Les charges d'administration ont été respectivement réparties pour 25%, 25% et 50% dans les rubriques : missions sociales, frais de recherche de fonds et frais de fonctionnement.
- Le suivi des parrainages a été affectée à 100% dans la rubrique missions sociales
- La communication a été répartie à raison de 20% et 80% dans les rubriques missions sociales et fonctionnement.

PARTAGE

Exercice clos le 31 Décembre 2023

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC (LOI n° 91-772 DU 7 AOÛT 1991)

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE N	EXERCICE N-1	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES	5 669 277	6 163 473	1 - RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	7 561 385	7 695 504
1.1 Réalisées en France			1.1 Cotisations sans contrepartie	84 783	85 492
- Actions réalisées par l'organisme	45 422	109 020	1.2 Dons, legs et mécénats		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	90 200	57 984	- Dons manuels	6 374 265	6 573 930
1.2 Réalisées à l'étranger			- Legs, donations et assurances-vie	865 657	829 356
- Actions réalisées par l'organisme	1 089 057	966 773	- Mécénats	236 680	206 725
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger	4 444 598	5 029 696	1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	89 701	-
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	1 151 078	1 170 833			
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	1 103 804	1 143 046			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	47 273	27 787			
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	578 187	474 052			
TOTAL DES EMPLOIS	7 398 541	7 808 358	TOTAL DES RESSOURCES	7 651 086	7 695 504
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	-	-	2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	2 877 407	2 832 124	3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS		
			- Utilisation des fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public	2 832 124	3 209 670
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	207 261	264 692	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	-	-
TOTAL	10 483 210	10 905 174	TOTAL	10 483 210	10 905 174
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	549 157	284 465
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public (-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	207 261	264 692
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	756 419	549 157
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N	EXERCICE N-1	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	53 365	18 508	1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
Réalisées en France			Bénévolat	168 209	51 421
Réalisées à l'étranger			Prestations en nature	1 311 421	-
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	47 626	8 950	Dons en nature	-	-
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	1 378 639	23 963			
TOTAL	1 479 630	51 421	TOTAL	1 479 630	51 421